



## COMMUNE DE VILLERON

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### Portant sur la rétrocession des voiries des Vergers Saint Germain

Par arrêté N°56-2025 en date du 29 septembre 2025, le Maire de Villeron a prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique portant sur la rétrocession des voiries des Vergers Saint Germain.

L'enquête publique se déroulera du 20 octobre 2025 au 03 novembre inclus.

Toute personne pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- En version papier, dans la salle du Conseil Municipal-25, rue Saint Germain-95380 - VILLERON aux heures d'ouverture de la mairie :

Lundi : 9h00-12h00 et 13h30-18h00

Mercredi : 9h00-12h00 et 13h30-16h00

Jeudi : 13h30-18h00

Vendredi : 09h00-12h00 et 13h30-17h00

- En version numérique, sur le site à l'adresse suivante :  
<https://www.registre-numerique.fr/retrocession-voiries-villeron>

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra émettre ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête publique mis à disposition en mairie
- Par voie postale en adressant un courrier à l'attention de Madame la Commissaire Enquêteur à la mairie-25, rue Saint Germain-95380 VILLERON en précisant sur l'enveloppe « enquête publique-Rétrocession des voiries des Vergers Saint Germain »
- Par courrier électronique à l'adresse suivante :  
[retrocession-voiries-villeron@mail-registre-numerique.fr](mailto:retrocession-voiries-villeron@mail-registre-numerique.fr)

Madame Françoise CORDIER, désignée comme commissaire enquêteur par décision N°E25000074/95 du 17 septembre 2025 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de PONTOISE, se tiendra à disposition du public à la mairie de VILLERON le lundi 03 novembre 2025 de 14h30 à 18h00.

Le rapport et les conclusions motivées remis par le commissaire-enquêteur à Monsieur le Maire dans un délai de trente jours à l'expiration de l'enquête, seront tenus à disposition du public à la mairie de VILLERON ainsi que sur son site internet <https://villeron.fr> pendant un an.